

Compte-rendu presse du Conseil communautaire du 28 octobre 2008, à Saint-Priest-d'Andelot

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT

Souhaite concrétiser le jeu de pistes

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente de Saint-Priest-d'Andelot.

• Taxe professionnelle de zone liée à l'éolien : situation particulière de l'éolienne de Saulzet

Considérant que la Communauté de Communes n'a aucunement participé à l'installation de l'éolienne de Saulzet et que la Commune de Saulzet a supporté seule les frais occasionnés, essentiellement des travaux de voirie, le Conseil communautaire a approuvé à la majorité (40 voix pour, 2 abstentions) le principe que le produit de la taxe professionnelle soit reversé à la commune.

• Elaboration du Schéma de cohérence territoriale du Bassin de Gannat : validation de l'étape n° 1

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été validés par le Conseil communautaire. Tout citoyen, qu'il soit membre ou non d'une association, peut avoir accès à ces deux documents au siège de la Communauté de Communes, 1, place Fresnaye, à Gannat. Un registre est mis à la disposition du public pour recueillir les avis. Cet état des lieux pourra faire l'objet d'une mise à jour jusqu'à l'arrêt du projet du SCOT. Le Conseil communautaire a engagé la phase 2 de la procédure qui consiste à définir le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), projet politique qui constituera le fondement du futur SCOT du Bassin de Gannat.

• Point Visio-Public à Gannat : convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Auvergne, l'Etat et le Conseil Général de l'Allier

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat en vue de l'installation au siège de la Communauté de communes d'un Point Visio-Public au mois de novembre 2008. Les services partenaires sont dans un premier temps : l'UDAF 03, la MSA, le CIO de Montluçon et l'ADIL.

• SPA : approbation de la convention pour 2009

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention pour l'année 2009 avec la SPA qui fixe la participation communautaire à 6 036,50 €. La SPA s'engage à recevoir les chiens, les chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés, sur le site de Brugheas, uniquement par les services municipaux habilités et désignés par la gendarmerie, la police ou les pompiers. L'accueil des animaux et leur prise en charge se fait 7 jours sur 7, de 9h à 18h sauf le mardi de 9h à 17h.

• Risques statutaires du personnel 2009-2011

Suite à une consultation en vue de souscrire un contrat relatif à la couverture des risques statutaires du personnel pour 2009-2011, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de la SMACL avec l'option de 10 jours fermes en maladie ordinaire et le taux afférent de 4,70 %.

• Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité l'offre de formation dispensée par l'Union départementale des Sapeurs Pompiers de l'Allier d'une dizaine d'heures pour un montant de 400 €. Cette formation permettra au personnel de la Communauté de Communes de connaître les bons gestes en attendant l'arrivée des secours.

• SICTOM : Validation du rapport annuel 2007

Le Conseil communautaire a donné acte de la présentation du rapport du SICTOM Sud-Allier pour l'année 2007.

- **Subvention exceptionnelle pour le Comité Local du Souvenir Français**

A l'occasion de la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité Local du Souvenir Français de Broût-Vernet.

- **Décision modificative n° 1**

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la décision modificative n° 1 qui concerne les amortissements.

- **Jeu de pistes du Val de Sioule – Forterre : approbation du programme d'aménagement et du plan de financement**

Suite au travail réalisé par le bureau d'études AlterEspaces pour la conception d'un jeu de pistes sur les quatre Communautés de Communes du Val de Sioule – Forterre (Bassin de Gannat, Sioule, Colettes et Bouble, Pays Saint-Pourcinois et Varennes-Forterre), le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le programme d'aménagement des huit aires de jeux. Il a également autorisé Monsieur le Président à consulter les trois autres Communautés de communes et à déposer des demandes de subvention auprès des partenaires financiers. L'objectif affiché est une ouverture du jeu au printemps 2010.

- **Communication :**

Le Bureau communautaire a attribué une subvention de 170 € à l'association Ptigart pour l'aide à la communication du 3^{ème} festival international de Films indépendants.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.